

Séance plénière sur la réforme des fonds structurels européens

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 20/06/2018

Saisine liée : LA RÉFORME DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

Revoir les débats du 20 juin 2018

Projet d'avis rapporté par Adria Houbairi et Jean-Luc Bennahmias au nom de la section des affaires européennes et internationales, présidée par Jean-Maire Cambacérès.

Programme :

Intervention de M. Jean-Marie CAMBACERES, président de la Section des affaires européennes et internationales

Présentation de l'avis

Déclarations des groupes

Vote

Les fonds européens structurels et d'investissement constituent les principaux instruments de la politique de cohésion de l'Union européenne. Ils jouent un rôle essentiel pour soutenir le développement de l'Union, améliorer le niveau de vie de ses habitantes et de ses habitants et concrétiser la solidarité entre ses Etats membres.

Le bilan de la programmation 2014-2020 apparaît toutefois mitigé : si la France se situe dans la moyenne européenne en rythme d'exécution, l'efficacité des actions financées demeure en deçà des résultats attendus. Et les propositions de la Commission européenne pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027 ne semblent pas à la hauteur des défis économiques, sociaux et environnementaux qui se profilent.

Saisi par le gouvernement en prévision des négociations à venir, le CESE formule 18 préconisations (soumises au vote de l'assemblée plénière le 20 juin) qui visent à conforter la politique de cohésion dans l'Union et améliorer sa visibilité dans le contexte de crise que traverse l'Union, en renforçant la prise en compte des territoires et des acteurs et actrices les plus fragiles tout en simplifiant les règles de mise en oeuvre.